

# Forum inter-associations. 2<sup>ème</sup> édition

## Les propositions de partenariats

Samedi 24 septembre 2011 (9h30 à 16h30)

EFOM. 118bis, rue de Javel. 75015 Paris



**Développer une association scientifique indépendante regroupant le plus grand nombre de professionnels.**

**Un objectif réaliste en se rassemblant.**

Lors des JFK 2007, différentes associations professionnelles ont pu participer au congrès en présentant des posters de leur association. L'un des objectifs de ce congrès était de faire connaître ces associations et d'inciter les professionnels à se rapprocher des associations liées à leurs pôles d'intérêts.

En 2010, la Société Française de Physiothérapie a fait évoluer ses statuts et a organisé le premier forum inter-associations ouvert à toutes les associations pour échanger et partager nos expériences et nos projets de développement. Cette réunion a suscité pour certaines associations le souhait de se rapprocher de la SFP et de nouer des liens plus étroits.

Le samedi 24 septembre 2011 est l'occasion de se retrouver et de définir plus concrètement le niveau de partenariat avec la SFP.

Samedi 24 septembre 2011  
(EFOM: 118 bis, rue de Javel. 75015)

9h00-9h30 : Accueil des participants

9h30-10h00 : Rappel des conclusions du Forum 1

10h00-10h30 : Quel partenariat pour demain ? Propositions de la SFP

10h30-11h30 : La parole aux associations

11h30-12h00 : Discussion

12h00-13h30 Repas

13h30 – 15h00 : Le partenariat inter-associations

15h – 16h30 : Projets et feuille de route pour l'avenir

16h30-17h00 : Conclusions



Collecter, produire, diffuser des connaissances scientifiques.  
Améliorer la pratique professionnelle et promouvoir la  
kinésithérapie/physiothérapie.

## Différents niveaux de partenariats avec la SFP

Chaque association peut faire des propositions spécifiques de partenariats avec la SFP.

Du côté de la SFP, deux grands modèles se dessinent :

- Partenariat de l'association comme "Société savante partenaire".
- Partenariat de tous les membres de l'association comme "membres individuels partenaires".

Cette dernière proposition permet de bénéficier de tous les avantages offerts aux membres de la SFP à un tarif d'adhésion plus bas ainsi que de pouvoir participer au conseil d'administration de la SFP (après élection).

Un tableau récapitulatif des propositions offertes par la SFP est proposé dans ce document.

L'opportunité de ce forum est d'exposer le matin les réflexions de chaque association sur ce partenariat.

L'après-midi est réservé au plan de mise en oeuvre des partenariats pour les associations intéressées.



### La Société Française de Physiothérapie

Les membres de la Société Française de Physiothérapie (SFP) sont des masseurs-kinésithérapeutes/physiothérapeutes, toute personne justifiant d'un titre admis en équivalence et autres professionnels ayant un lien avec la kinésithérapie/physiothérapie.

La SFP est dirigée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

Les membres de la SFP sont répartis dans 3 collèges (pratique, enseignement, sciences du vivant) et 3 groupes d'intérêts (Gériatrie, Neurologie, Thérapie Manuelle).



L'inscription et le paiement de l'adhésion à la SFP se fait directement en ligne sur le site de la SFP [www.sfphysio.fr](http://www.sfphysio.fr)

## Les avantages des membres de la SFP

- Une newsletter reprenant des informations et actualités ponctuelles diffusées par l'intermédiaire de notre site internet.
- Réseaux de membres, développement professionnel et projets (traduction de PEDro, production de documents, etc.)
- Documents de la profession destinés aux patients ou aux physiothérapeutes.
- Accès à la base de données "Hooked on Evidence" de l'association américaine de Physiothérapie (APTA)
- Accès aux textes intégraux des revues systématiques de la Cochrane Library (accès ouvert dernier trimestre 2011)
- Réduction de 25% sur l'abonnement à Kinésithérapie, la revue
- Tarif pré-inscription aux JFK
- Accès aux diaporamas des JFK 2007, 2009, 2011

## Les propositions de partenariats de la SFP

Voilà un tableau récapitulatif des avantages offerts selon que l'ensemble des membres de l'association devient membre de la SFP ou si seulement l'association devient partenaire.



*“Travailler ensemble pour faire avancer la profession”*

Avantages	Membres individuels partenaires (tous les membres de l'association partenaire deviennent membres à part entière)	Société savante partenaire (seule l'association met en place un partenariat avec la SFP)
- peuvent voter pour élire les membres du conseil d'administration - peuvent être éligibles à n'importe quelle fonction au sein de la SFP	Oui  Oui	Non  Non
Recevoir les informations et la newsletter de la SFP	Oui sur l'adresse individuelle de tous les membres de l'association	Oui sur l'adresse e-mail de la société savante
Réduction au congrès des JFK	Tarif membre de la SFP	Tarif pré-congrès
Participation au comité d'organisation des JFK	Un représentant désigné par l'association	Non
Session spécifique de travail aux JFK	Oui	Non
Réduction abonnement à Kinésithérapie, la revue	-25% pour tous les membres	- 25% pour un abonnement de l'association
Accès à des ressources (éducation, discussions professionnelles, groupes d'intérêts, projets en développement, etc.)	Oui	Non
Accès aux abonnements électroniques de la SFP (Hooked on Evidence, Cochrane Library, etc.)	Oui	Non

## Membre individuel partenaire

Ce statut est ouvert uniquement à des associations ou des sociétés savantes dont les membres sont majoritairement des kinésithérapeutes – physiothérapeutes ou équivalent.

Pour être considéré comme membre individuel partenaire, la demande d'adhésion doit être adressée par le président de la société savante concernée au bureau de la Société Française de Physiothérapie.

Elle engage l'ensemble des membres de l'association ou de la société savante.

Chaque membre peut voter et être éligible au conseil d'administration de la SFP en respectant les statuts de la SFP. Les membres individuels peuvent s'inscrire à des groupes spéciaux d'intérêts existants ou futurs ainsi qu'aux projets en développement de la SFP.

Chaque société peut désigner un représentant qui assistera aux réunions du conseil d'administration.

## Société savante partenaire

Ce statut est ouvert uniquement à des associations ou des sociétés savantes nationales qui sont intéressées par les objectifs et les valeurs d'une société savante en physiothérapie. Il permet de découvrir le fonctionnement de la SFP, de nourrir des échanges et des réflexions entre les associations, de faire entendre ses idées et de participer à des projets d'avenir commun.

Elle donne accès à des informations de la SFP et des réductions pour l'inscription aux JFK. Elle peut aussi permettre d'organiser des rencontres entre les membres autour de thématiques communes.

Le statut d'association partenaire ne permet pas aux membres de cette association de prendre part aux votes et élections de la SFP ni de participer aux groupes spéciaux d'intérêts.



## Cotisations annuelles

### Société savante partenaire :

150 euros/an pour l'association

### Membre individuel partenaire :

Tarifs dégressifs en fonction du nombre d'adhérents de l'association :

< 50 adhérents : 25 euros/membre

50 à 100 adhérents : 20 euros/membre

101 à 250 adhérents : 15 euros/membre

251 à 500 adhérents : 10 euros/membre

>500 adhérents : 7,50 euros/membre

### Associations contactées actuellement :

- Société Française de Rééducation de l'Epaule (SFRE)
- Société Française de rééducation de la Main (Gemmsor)
- Association Française des Masseurs-Kinésithérapeutes pour la Recherche et le Traitement des Atteintes Lympho-veineuses (AKTL)
- Association Cou, Tête, Téguments, Cicatrices (ACTTC)
- Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK)

- Groupe Kinésithérapie Travail Scoliose (GKTS)
- Association Réseau Rééducation Périnéale (ARREP)
- Société de Kinésithérapie et de Réanimation (SKR)
- Groupe de Travail Kinésithérapie de la Société de Pneumologie de Langue Française
- Société Française des Masseurs-Kinésithérapeutes du Sport (SFMKS)
- Société Internationale de Rééducation Vestibulaire (SIRV)